

Décret n° 2017-90 du 26 janvier 2017 relatif à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé

26/01/2017

L'article 1 de la loi de modernisation de notre système de santé a prévu la création d'une Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé, composée des associations d'usagers du système de santé agréées au plan national. Ce décret apporte les éléments relatifs à son organisation au niveau national, au niveau régional, à ses missions ainsi qu'à son financement et ses ressources.